

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes

du Collège O'Sullivan de Québec

1er avril 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège O'Sullivan de Québec est un établissement d'enseignement collégial privé non subventionné. Il accueille environ 475 étudiants dans ses programmes de DEC (412.02) et AEC (412.62) en Techniques de bureau.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) comprend dix sections. Les trois premières présentent les finalités et les objectifs, le champ d'application et le processus d'évaluation : étapes, critères et devis. Les trois suivantes décrivent le système d'information sur les programmes, l'ampleur de l'évaluation (en termes d'objets ou éléments de programme à évaluer) et les principes et orientations de l'évaluation des programmes. Les quatre dernières regroupent les rôles et responsabilités, les règles de diffusion et procédures d'évaluation, le mode de révision de la politique et l'entrée en vigueur de cette dernière.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège O'Sullivan de Québec, lors de sa réunion tenue le 1^{er} avril 1996. Elle a réalisé cette évaluation en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Ce document précise notamment les orientations et les démarches de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège O'Sullivan de Québec couvre les programmes réguliers offerts par le Collège. Elle est adaptée à la nature et aux caractéristiques d'un établissement privé non subventionné dispensant deux programmes à un nombre relativement restreint d'étudiants. Cette PIEP comprend les composantes et la plupart des éléments essentiels pour encadrer efficacement les évaluations institutionnelles des programmes d'études. Elle se distingue en particulier par une description précise des divers éléments du processus d'évaluation d'un programme. La Commission formule ci-après quelques remarques susceptibles d'enrichir quelques composantes et éléments de la politique et de permettre ainsi au Collège de réaliser des évaluations de qualité et d'inscrire cette fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence.* Octobre 1994, 25 pages.

Finalités et objectifs

La politique comporte des finalités (introduction, section 1.2), des objectifs (section 1) et des principes et orientations de l'évaluation des programmes (section 6). La Commission note la préoccupation de l'amélioration continue de la qualité des programmes et la définition d'objectifs relatifs à l'évaluation de programme proprement dite. La compréhension du texte serait cependant plus facile si on regroupait les finalités, les principes et les orientations, en distinguant plus clairement certaines finalités et certains objectifs.

Partage des responsabilités

Adapté à la nature et aux caractéristiques du Collège, le partage des responsabilités est généralement clair, réaliste et équilibré. Des responsabilités sont attribuées pour la mise en oeuvre des principales composantes de la politique et la contribution des services connexes (p. 8 : 7.3.2) est mentionnée. Quelques précisions pourraient être ajoutées concernant l'élaboration du profil de compétences validé par un comité externe. Les propos concernant la remise du rapport d'évaluation aux membres du comité (p. 11 : 8.3.5) pourraient également être clarifiés puisque c'est ce comité qui est chargé de la rédaction de ce rapport (p. 7 : 7.1.2).

Le leadership est bien assumé par le Conseil d'administration et par la Direction (DG et DSP) du Collège. La description des responsabilités du comité d'évaluation permet l'exercice de son leadership dans l'accomplissement de son mandat. La participation des principaux intéressés, en particulier les professeurs, est assurée. La Commission souligne également la place accordée aux étudiants et la consultation auprès des diplômés concernant le profil de compétences. La consultation des professeurs lors des différentes étapes du processus d'évaluation pourrait toutefois être précisée, voire améliorée.

La politique ne prévoit pas la consultation des professeurs pour la formulation du devis d'évaluation d'un programme. De plus, cette consultation n'est pas évidente concernant les conclusions et les recommandations du rapport. Enfin, la participation des professeurs de la formation générale et celle des professeurs des disciplines dites contributives n'apparaissent pas clairement. La Commission estime qu'une telle consultation des principaux intervenants s'avère importante en particulier pour la détermination des questions prioritaires comprises dans le devis. Il en est de même pour les nuances que pourraient apporter les professeurs aux conclusions et recommandations du rapport, en particulier, celles qui les concernent au premier chef. Enfin, l'évaluation complète d'un programme doit normalement compter avec la participation de toutes les catégories de professeurs qui enseignent les cours de l'ensemble

du programme. La politique devrait en conséquence préciser cette participation, notamment les modalités de consultation relatives au devis d'évaluation et aux conclusions et recommandations du rapport d'évaluation.

Systeme d'information sur les programmes

Le système d'information sur les programmes prévoit recueillir les principales données permettant de suivre le cheminement des étudiants pendant et après leurs études. La Commission note la présence de données perceptuelles des étudiants, des professeurs et des employeurs à l'égard du programme.

Par ailleurs, le système d'information est intégré au processus d'évaluation dont il constitue la première étape. Cette intégration permet de comprendre sa contribution à la collecte des données lors de l'évaluation complète d'un programme. Toutefois, l'absence d'une définition claire de ses objectifs et fonctions rend imprécis son rôle dans la formulation du devis et sa contribution à la réalisation d'évaluations ciblées ou partielles en dehors de l'évaluation complète prévue tous les cinq ans. La Commission estime qu'une précision des objectifs et fonctions du système contribuerait à assurer l'évaluation continue privilégiée par le Collège dans ses objectifs (p. 3 : 1.1) tout en permettant, le cas échéant, de dégager des questions prioritaires dans l'élaboration du devis d'évaluation.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La fréquence d'évaluation des programmes est réaliste et les règles pour la déterminer sont adéquates. Elles conviennent à la nature et aux caractéristiques du Collège.

Processus d'évaluation d'un programme

La description du processus d'évaluation d'un programme est claire et précise. Le processus est adapté aux particularités du Collège et il comprend les étapes essentielles à la réalisation d'évaluations potentiellement efficaces. La Commission souligne en particulier la pertinence de la section *ampleur de l'évaluation* qui précise les éléments considérés lors de l'évaluation d'un programme. Ces éléments explicitent les critères choisis et ils couvrent les principales dimensions d'un programme.

La Commission note également l'élaboration d'un profil de compétences validé par un comité externe formé d'employeurs et d'anciens élèves. Ce profil contribuera à réaliser une

évaluation en profondeur de la pertinence du programme et, dans une moindre mesure, de son efficacité. La Commission estime toutefois que le recours à des experts externes est important non seulement pour l'expertise mais également pour donner une crédibilité à l'évaluation de l'ensemble des dimensions importantes du programme. La politique devrait en conséquence prévoir plus concrètement le recours à des experts externes pour valider l'ensemble des résultats de l'évaluation. Un mandat élargi et une composition adéquate permettraient au comité externe prévu d'y contribuer.

Par ailleurs, la politique contient les informations suffisantes concernant la formulation du devis d'évaluation, la réalisation des opérations et le suivi de l'évaluation. La Commission souligne en particulier l'importance accordée au suivi par le mandat donné en ce sens au comité d'évaluation. Elle note également la distribution d'un résumé du rapport d'évaluation aux étudiants.

Mécanisme de révision de la politique

La description de ce mécanisme est adéquate. La Commission souligne en particulier la consultation prévue du comité d'évaluation.

Conclusion

La Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège O'Sullivan de Québec est adaptée aux caractéristiques du Collège et qu'elle contient les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission apprécie en particulier la description des éléments essentiels évalués dans un programme et l'importance accordée au suivi de l'évaluation. Elle note également le souci apporté à la définition d'un partage des responsabilités qui assure dans l'ensemble le leadership et la participation nécessaires à la bonne marche des activités d'évaluation. Elle souligne enfin la précision du processus d'évaluation, l'attention accordée aux étudiants et le lien avec le milieu du travail.

La Commission a émis par ailleurs quelques remarques destinées à améliorer certains aspects de la politique, notamment la participation des professeurs aux étapes importantes du processus d'évaluation, la description des objectifs et des fonctions du système d'information sur les programmes et les modalités de recours plus étendu à des experts externes.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Claude Marchand, agent de recherche